



Communiqué de presse

Paris, le 11 avril 2022

Décisions de politique monétaire Conseil de surveillance du 24 mars 2022

Le Conseil de Surveillance de l'IEOM, qui s'est réuni le 24 mars 2022, a décidé de maintenir sa politique monétaire accommodante pour favoriser la reprise dans la zone franc Pacifique, et a acté les dispositions suivantes dans le cadre de la normalisation de sa politique monétaire autour de lignes de refinancement comme principal instrument de refinancement des Etablissements de crédit, qui seront désormais émises à taux variable :

- Définir le taux des lignes de refinancement à 6 mois comme le taux directeur des lignes de refinancement (TLR) à émettre par l'IEOM et fixer le TLR à -0,10% à ce jour ;
- Définir les taux des prochaines lignes de refinancement d'une maturité plus longue (> 6 mois) par référence au TLR avec une marge additionnelle ;
- Renouveler l'encours de la Ligne de refinancement à 24 mois (LR24001) de 50 milliards de XPF arrivant à échéance le vendredi 13 mai 2022 par la mise en œuvre de deux lignes de refinancement, une Ligne de refinancement à 12 mois (LR12) et une ligne de refinancement à 36 mois (LR36) de 25 milliards de XPF chacune, en allouant :
 - la première (LR12 002) au TLR +0 point de base, soit -0,10 % ;
 - la seconde (LR36 006) au TLR +20 points de base, soit +0,10 %.
 - Les appels d'offres de ces deux lignes de refinancement se dérouleront simultanément.
 - La somme des soumissions de chaque établissement de crédit à ces deux appels d'offres ne pourra dépasser le montant de leur collatéral disponible.
- Mettre en place des fenêtres de remboursement anticipé pour les lignes de refinancement nouvellement émises. Ces fenêtres, d'une durée de deux semaines, seront ouvertes après chaque décision de modification du TLR par le Conseil de Surveillance. Il n'y aura pas de fenêtre de remboursement ouverte en mai 2022, à la suite des appels d'offres des LR12 002 et LR36 006.

Ces mesures sont conformes à l'engagement pris auprès des places bancaires de ne pas modifier sur 2022 le niveau global des interventions de l'IEOM, de façon à permettre aux banques de financer les agents économiques des territoires et de favoriser la reprise dans la zone Franc Pacifique. L'introduction de taux variables permettra au Conseil de Surveillance de l'IEOM de renforcer l'impact de ses futures décisions en fonction des évolutions économiques observées.

L'Institut d'émission d'outre-mer est la banque centrale des collectivités d'outre-mer du Pacifique (Nouvelle-Calédonie, Polynésie française et Wallis-et-Futuna), dont la monnaie est le franc Pacifique (F CFP). Établissement public national, il veille au bon fonctionnement du système bancaire en liaison avec les organismes nationaux concernés et conduit la politique monétaire. L'IEOM apporte aussi ses services à la communauté bancaire, aux pouvoirs publics, aux entreprises et aux particuliers. Par ailleurs, il assure le rôle d'observatoire économique et financier des économies ultramarines.

Les publications de l'IEOM sont téléchargeables gratuitement sur le site www.ieom.fr

Contact presse : Soraya DAHDOUH - tél : 01 42 97 06 50, communication@iedom-ieom.fr